

## Relevé des décisions du Conseil d'UFR réuni le 6 mars 2019

### 1) Approbation du PV du Conseil du 21 janvier 2019

16 voix *pour*; 10 abstentions; 2 voix *contre*

### 2) Vote sur les seuils d'ouverture des EC optionnels : 3 étudiants en master; 10 en licence

22 voix *pour*; 4 abstentions

### 3) Vote sur la nouvelle L3 de Sciences du langage

19 voix *pour*; 7 abstentions

### 4) Vote sur les nouvelles maquettes des licences de Sociologie, Philosophie et Histoire

26 voix *pour*

### 5) Vote d'une motion concernant le poste d'A. Fouré : 26 voix *pour*

Alexia Fouré, référente de Scolarité dans notre UFR, a passé en 2018 un examen professionnel dit "recrutement sans concours". A l'issue de cet examen, elle a été placée première sur la liste complémentaire. Sachant que la durée de validité de cet examen est d'un an, Eric Osouf a demandé à la DRH si Alexia ne pouvait pas être recrutée sur le poste de Sylvie Labbé, partie en retraite, et ainsi obtenir sa titularisation. La DRH a indiqué à M. Osouf qu'il n'était pas possible d'accéder à cette demande au vu de la masse salariale de l'université.

Nous regrettons vivement que l'Université choisisse la précarité là où toutes les conditions sont réunies pour titulariser un personnel sur un support existant, et demandons la titularisation sur ce support d'Alexia Fouré.

### 6) Vote d'une motion relative aux postes d'ATER : 26 voix *pour*

On nous a indiqué que le nombre de postes d'ATER serait, à l'avenir, adapté en fonction du statut des personnes recrutées : un ATER agrégé ou certifié étant davantage rémunéré, les postes attribués seraient moins nombreux en cas de recrutement de personnes titulaires de l'agrégation ou du CAPES.

Dans la mesure où les postes d'ATER sur lesquels nous pouvons compter est déjà inférieur à nos besoins, dans la mesure où plusieurs disciplines de notre UFR recrutent pour l'essentiel des ATER agrégés ou certifiés et dans la mesure où les ACS et les COS doivent rester souverains dans le choix des meilleurs candidats, sans que celui-ci soit dicté par des impératifs budgétaires, nous nous opposons à cette nouvelle mesure et demandons que le nombre de postes et crédits d'ATER attribués à notre UFR pour la prochaine rentrée soit au moins égal ou supérieur à celui de cette année.

*Ph. Chaniel, J. Anselmini*